

Extrait du livre des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de McMasterville tenue au Centre Communautaire Intégré de McMasterville, le lundi 1^{er} avril 2019 à 20 heures, à laquelle sont présents monsieur le maire, Martin Dulac, madame Nadine Noizelier, conseillère ainsi que messieurs les conseillers Robert Pelletier, Jean-Guy Lévesque, Normand Angers et François Jean.

Monsieur Frédéric Lavoie conseiller, est absent de la présente séance.

Formant quorum des membres du conseil municipal, sous la présidence de monsieur le maire, Martin Dulac.

Me Marie-Josée Bédard, directrice des Services juridiques et greffière adjointe ainsi que Me Sarah Giguère, directrice des Services juridiques et greffière adjointe par intérim et madame France Desautels, CPA, CA, secrétaire-trésorière adjointe sont également présentes.

RÉSOLUTIN NUMÉRO 2019-147

Appui moral - Table des préfets et élus de la Couronne Sud - Accès au Réseau express métropolitain

CONSIDÉRANT QU'une séance d'information sur le Réseau express métropolitain (REM) a eu lieu le jeudi 14 mars 2019 à La Prairie, en présence de représentants des municipalités de la Couronne-Sud, de la CDPQ Infra, de l'Autorité régionale de transport métropolitain et d'exo;

CONSIDÉRANT QUE les participants ont appris, d'après les plans présentés par CDPQ Infra lors de la séance d'information, que les autobus de plusieurs municipalités de la Couronne Sud de Montréal ne bénéficieront pas d'un accès direct à la station Rive-Sud du REM et devront, pour ce faire, traverser tout le quartier commercial au préalable;

CONSIDÉRANT QUE cette situation pénalise particulièrement, pour l'Ouest de la Couronne Sud, les municipalités et villes des municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, et pour l'Est de la Couronne Sud, les MRC de Marguerite D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, ces dernières étant directement touchées;

CONSIDÉRANT QUE la circulation dans le secteur DIX30 est déjà fortement congestionnée;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités concernées s'opposent vivement au plan d'accès à la station Rive-Sud, tel que présenté par CDPQ Infra, puisqu'il se traduira incontestablement par des délais additionnels, un accroissement de la congestion routière et une insatisfaction des usagers;

CONSIDÉRANT QUE ces inconvénients importants pourraient même inciter les usagers à abandonner le transport collectif au profit de leur véhicule;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités souhaitent éviter une telle situation et tiennent à ce que le REM soit rentabilisé;

CONSIDÉRANT QUE le rabattement des usagers vers le métro de Longueuil n'est pas souhaitable puisqu'il ne constitue pas une option viable;

CONSIDÉRANT QU'à la lumière des informations présentées par CDPQ Infra, les municipalités de la Couronne-Sud sont aussi très inquiètes quant à la planification et à l'aménagement des voies et des sorties pour accéder directement en transport en commun:

- À la station Sainte-Anne-de-Bellevue, en provenance de Vaudreuil-Dorion, de L'Île-Perrot et de tout l'ouest de la Couronne-Sud;
- À la station Panama, par l'entremise du boulevard Taschereau, en provenance de La Prairie, de la MRC de Roussillon et des secteurs avoisinants. La Couronne Sud s'attend également à ce des précisions soit apportées en cours de projet quant à la distribution des utilisateurs de l'autobus entre les stations Panama et Rive-Sud;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'être préoccupé par le niveau de circulation que va entraîner le projet sur les rues et les axes routiers desservant les stations du REM et les autres équipements de transport collectif, tels que les stationnements incitatifs, qui pourront assurer une liaison vers le train électrique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est,

PROPOSÉ par monsieur Normand Angers

APPUYÉ par monsieur François Jean

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

DE demander à CDPQ Infra de modifier ses plans pour créer un accès direct à la station Rive Sud du Réseau express métropolitain, pour les autobus provenant des municipalités et villes des Municipalités régionales de comté (MRC) de Roussillon et de Beauharnois-Salaberry, dans l'ouest de la Couronne Sud; ainsi que celles des MRC de Marguerite-D'Youville et de La Vallée-du-Richelieu, dans l'est de la Couronne Sud, afin de présenter une solution adéquate et viable;

DE transmettre la présente résolution au président de CDPQ Infra, M. Michael Sabia, au premier ministre du Québec, M. François Legault, au ministre des Transports, M. François Bonnardel, à la ministre déléguée aux Transports et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau, au ministre responsable de la région de la Montérégie, M. Christian Dubé, au député de Vachon, Monsieur Ian Lafrenière, aux députés de la Couronne-Sud, à la mairesse de la Ville de Brossard, Mme Doreen Assaad, à la mairesse de la Ville de Longueuil, Mme Sylvie Parent, à la présidente de la Communauté métropolitaine de Montréal, Mme Valérie Plante, au directeur général de l'ARTM, M. Paul Côté, au directeur général d'EXO, M. Sylvain Yelle et à l'ensemble des municipalités et MRC de la Couronne Sud de Montréal.

« ADOPTÉE »

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Le procès-verbal n'est pas adopté

Le 4 avril 2019


Me Marie-Josée Bédard
Greffière adjointe